

ÉMERGENCE EN RECHERCHE

Appel à projets

Adresse de publication de l'appel à projets : <https://u-paris.fr/appels-a-projets/>.

SOMMAIRE

CONTACTS.....	0
OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS.....	1
PÉRIMÈTRE DE L'APPEL À PROJETS	1
DURÉE DES PROJETS ET MONTANTS MAXIMUM AUTORISÉS	1
CALENDRIER PRÉVISIONNEL.....	1
CRITÈRES DE RECEVABILITÉ.....	2
PROCÉDURE DE SÉLECTION	2
CRITÈRES D'ÉVALUATION	3
DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT	3
ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES	3
OBLIGATIONS DE SUIVI	3
CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	4
MODALITÉS DE SOUMISSION	5

CONTACTS

Pour toute question, merci de contacter vos correspondants via l'adresse :

idex.recherche@u-paris.fr

OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

L'action « Émergence en Recherche » est destinée à accompagner le démarrage d'une thématique nouvelle, de façon à obtenir suffisamment de résultats préliminaires pour faire ensuite l'objet de demandes de type ANR, projet européen ou autre, et à contribuer ainsi à la dynamique de la recherche et à sa structuration au niveau des Facultés.

Dans le cadre de la politique scientifique soutenue par l'IdEx, la promotion de l'interdisciplinarité est un objectif complémentaire de cette action et disposera d'une enveloppe spécifique. Les projets proposant une interdisciplinarité originale et à forte valeur ajoutée sont particulièrement encouragés.

PÉRIMÈTRE DE L'APPEL À PROJETS

Toutes les thématiques scientifiques sont éligibles sans restriction.

Le projet peut être individuel ou en collaboration avec les partenaires de l'IdEx, le/la porteur·euse devant être dans les deux cas chercheur·e ou enseignant·e-chercheur·e d'une unité du périmètre de l'Alliance Sorbonne Paris Cité. Un portage ou un co-portage par un·e chercheur·e, enseignant·e-chercheur·e, ou ingénieur·e de recherche d'Université de Paris est obligatoire.

Les projets portés ou co-portés à l'IPGP devront être en collaboration avec une autre Faculté d'Université de Paris ou un autre établissement partenaire de l'IdEx.

DURÉE DES PROJETS ET MONTANTS MAXIMUM AUTORISÉS

Les projets sont financés pour une durée de 1 ou 2 ans.

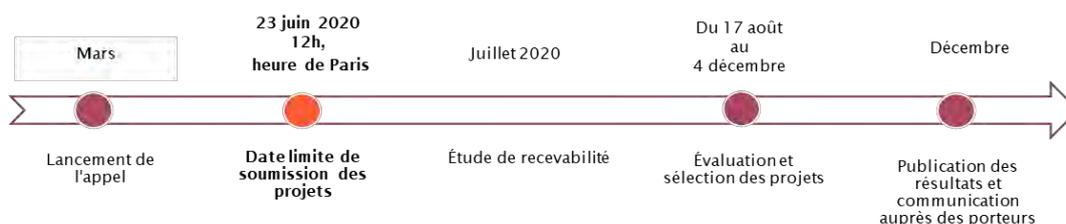
Le montant maximal des financements est fonction du caractère interdisciplinaire ou non du projet :

- jusqu'à 20 k€ pour 1 an ou 40 k€ pour 2 ans pour les projets monodisciplinaires ;
- jusqu'à 25 k€ pour 1 an ou 50 k€ pour 2 ans pour les projets interdisciplinaires.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel s'étend de mars 2020 à juin 2020 :

- Mars 2019 : lancement de l'appel,
- **23 juin 2020, 12h** heure de Paris : soumission des projets,
- Juillet 2020 : étude de recevabilité des projets soumis,
- Du 17 août au 4 décembre 2020 : évaluation et sélection des projets,
- Décembre : publication des résultats.



CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Les dossiers doivent être soumis :

- dans les délais indiqués (le 23 juin à 12h00 heure de Paris au plus tard),
- à l'adresse idx.recherche@u-paris.fr,
- au format demandé (utiliser la trame du document de soumission, à renvoyer en format .doc, .docx ou .odt ET en format pdf),
- complets et sans documents supplémentaires.
- L'avis de la direction des unités de recherche de rattachement, à joindre au document de soumission, fait partie intégrante du dossier de candidature.

Le projet doit entrer dans le périmètre et les critères de l'appel à projets.

La/le porteur·euse du projet doit être chercheur·e ou enseignant·e-chercheur·e d'une unité du périmètre de l'Alliance Sorbonne Paris Cité. Un portage ou un co-portage par un·e enseignant·e-chercheur·e ou un·e ingénieur·e de recherche employé·e d'Université de Paris ou un·e chercheur·e ou un·e ingénieur·e de recherche membre d'une UMR dont Université de Paris est tutelle (le cas échéant, relevant du périmètre sur lequel s'exerce cette tutelle) est obligatoire. Les projets portés ou co-portés à IPGP devront être élaborés en collaboration avec une autre Faculté d'Université de Paris ou un autre établissement partenaire de l'IdEx.

Les activités proposées ne peuvent pas avoir déjà fait l'objet d'un financement interne ou externe.

Les dossiers ne répondant pas aux critères de recevabilité ne seront pas soumis aux comités d'évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

En cas de désaccord avec une décision de non-recevabilité, les candidat·e·s peuvent déposer un recours en envoyant une demande argumentée à l'adresse idx.recherche@u-paris.fr dans un délai de 24 heures après réception de la décision de non-recevabilité.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

- Pour les projets relevant d'une seule Faculté (y compris des projets interdisciplinaires le cas échéant), l'évaluation sera menée sous la responsabilité de sa Commission Recherche.
- S'agissant des projets interfacultaires, une commission ad hoc sera chargée d'en assurer l'évaluation. Celle-ci sera composée de 4 membres des Commissions Recherche facultaires et de 2 membres du Conseil scientifique de l'IPGP.

Deux rapporteurs seront désignés pour chaque projet. Les commissions d'évaluation pourront s'appuyer le cas échéant sur l'expertise des membres des conseils scientifiques de composantes ou de rapporteurs externes.

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- examen de la recevabilité des projets ;
- évaluation des projets sous la responsabilité des Commissions Recherche facultaires ou de la commission ad hoc pour les projets interfacultaires ;
- interclassement des projets proposés pour financement par le Comité Recherche d'Université de Paris élargi aux représentants des partenaires de l'IdEx¹ ;
- décision officielle par le Comité de Pilotage de l'IdEx de la liste des projets retenus et des montants alloués ;

¹ Inalco, FMSH, Sciences Po, Université Sorbonne Paris Nord, CNRS, Inserm, Inria, IRD et Ined.

- publication de la liste des projets retenus pour financement sur le site de l'appel à projets.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers satisfaisant aux conditions de recevabilité seront évalués selon les critères suivants :

1. **Appréciation sur la·le(s) co-porteur·euse(s) du projet et l'équipe mobilisée (si pertinent)**

- Compétences et potentiel scientifiques ;
- Le cas échéant, pertinence, synergie et complémentarité du partenariat envisagé ;
- Capacité à réaliser le projet.

2. **Qualité, nouveauté et ambition scientifique du projet**

- Originalité et pertinence du projet (caractère novateur et/ou thématique nouvelle et/ou idée en rupture, prise de risque) ;
- Qualité scientifique, clarté de la problématique et de la conduite proposée des travaux ;
- Le cas échéant, contribution à la structuration d'une communauté scientifique, effet décloisonnant (y compris effet de collaboration entre établissements).

3. **Faisabilité et impact du projet :**

- Faisabilité scientifique du projet et adéquation des moyens humains et financiers demandés avec les objectifs affichés sur la période concernée (1 ou 2 ans) ;
- Impact potentiel du projet (potentiel en termes d'avancée des connaissances ; renforcement significatif d'un domaine émergent, et/ou valeur ajoutée vis-à-vis de la concurrence nationale et internationale).

4. **Caractère interdisciplinaire** (pour tous les projets interdisciplinaires)

Dimension réellement interdisciplinaire de l'approche et de la méthodologie proposées, pertinence, originalité et plus-value de l'approche interdisciplinaire pour la problématique étudiée.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT

Le budget de la campagne 2020 s'élève à 1,1 M€.

Pour toute question, contacter l'adresse idx.recherche@u-paris.fr.

ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

Les dépenses seront éligibles du 01/01/2021 au 31/12/2022.

Les dépenses éligibles sont :

- les dépenses d'équipement (supérieures à 800 € HT coût unitaire),
- les frais de missions, les prestations de services externes et les facturations internes,
- les autres dépenses de fonctionnement (y compris les gratifications de stage).

Les frais de personnels ne sont pas éligibles.

OBLIGATIONS DE SUIVI

Les lauréat·e·s s'engagent à rendre compte, selon des modalités qui seront définies en amont du démarrage du projet :

- de l'affectation effective des crédits accompagnée d'un compte-rendu financier des dépenses engagées ;

- d'un bilan de l'impact du projet sur la dynamique de recherche du/de la porteur·euse et de son unité, ou le cas échéant du consortium de recherche ;de l'éventuel dépôt de projets (ANR, Europe, autres) en lien avec la thématique du projet soutenu, dans les 2 à 3 ans suivant la période de financement.

Une fiche de 'reporting' sera mise à disposition de chaque lauréat·e et devra être impérativement renseignée annuellement.

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le document de soumission doit respecter la trame disponible sur le site de l'appel à projets. Il comporte :

- une fiche d'identité du projet ;
- une description du projet scientifique poursuivi, illustrant la capacité du/de la porteur·euse ou des co-porteur·euse·s à développer une idée nouvelle et ambitieuse. La description pourra notamment inclure un contexte du projet et un bref état de l'art, et se positionnera en termes de faisabilité et d'impact potentiel. En cas de projet collaboratif, le rôle et la participation des partenaires devront être détaillés. Ce document devra respecter une limite stricte de 20 000 signes espaces compris (les formules mathématiques et la bibliographie ne sont pas incluses dans ce décompte, et 2 figures peuvent être intégrées) ;
- un budget prévisionnel (pluriannuel pour les projets de 2 ans). En cas de demande d'équipements, un devis indicatif sera joint en fin de dossier ;
- le(s) CV du/de la porteur·euse principal·e ou des co-porteur·euse·s du projet (max. 2 pages par personne, hors liste des travaux et publications).

Un avis favorable de la direction de l'unité de recherche de rattachement sera joint au dossier de soumission. En cas de projet collaboratif, les avis des directions de toutes les unités participant au projet seront également joints.

Les annexes ne sont pas autorisées.

La langue de rédaction du projet (français ou anglais) est laissée à l'appréciation de chaque candidat·e. Une traduction pourra être demandée si elle est nécessaire au bon déroulement de l'évaluation.

MODALITÉS DE SOUMISSION

23 JUIN 2020 À 12H00 (HEURE DE PARIS)

à l'adresse générique

idx.recherche@u-paris.fr

Le dossier devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation :

- Le document de soumission en format **.doc, .docx ou .odt ET fichier pdf**,
- L'avis de la direction des unités impliquées au format pdf,
- Le cas échéant les devis d'équipements demandés.

IMPORTANT

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel.

Il est conseillé de consulter régulièrement le site internet de l'appel à projets, à l'adresse indiquée en fin de document, où seront notifiées le cas échéant des informations actualisées concernant son déroulement. Il est possible de contacter si besoin les correspondants IdEx par courrier électronique, à l'adresse idx.recherche@u-paris.fr.